

Paris, le 9 novembre 2020

La coopérative : un autre modèle d'entreprise pour répondre aux besoins de la société

Les coopératives, comme toutes les entreprises, font face à une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Elles ont été fortement impactées ces derniers mois mais leur modèle basé sur la solidarité et le sens du service a pu s'adapter à la situation et démontrer sa résilience.

A l'heure d'un deuxième confinement pour faire face à l'épidémie de Covid-19, Coop FR, organisation représentative des entreprises coopératives, exprime son soutien aux 22 600 entreprises coopératives, leurs sociétaires et leurs salariés. **Coop FR veillera à ce que toutes les mesures de soutien et de relance économique soient adaptées à leur modèle entrepreneurial.**

LA SOLIDARITÉ COOPÉRATIVE, UN ATOUT POUR LA COMMUNAUTÉ

La crise a mis au jour l'importance du local et l'utilité des services de proximité. Les entreprises coopératives ont été réactives, avec une forte présence sur le terrain, dans tous les secteurs. Elles ont démontré leur contribution à la vitalité des territoires, au cœur des lieux de vie des Français et des Françaises, en zones urbaines, péri-urbaines et rurales.

Les entreprises coopératives ont participé à la solidarité nationale et locale :

- ⇒ Soutien à l'économie locale : 71% des PGE distribués par les banques coopératives
- ⇒ Soutien des filières agricoles françaises et des producteurs locaux des coopératives de la grande distribution
- ⇒ Fabrication ou don de masques, visières et matériels de protection, de gel hydroalcoolique
- ⇒ Soutien fort au personnel soignant, au secteur hospitalier, du handicap, aux Ehpad, vis-à-vis des plus précaires en matière de logement
- ⇒ Création de lien entre enseignants et élèves pendant la continuité pédagogique

LA SOLUTION COOPÉRATIVE, POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS

Le modèle coopératif peut répondre aux besoins actuels et aux grandes transitions de la société. Présentes dans presque tous les secteurs d'activité économique, sociale et culturelle, les coopératives ont des atouts intrinsèques à leur statut d'entreprise.

Les entreprises coopératives sont spécifiques dans leur gouvernance et la place du collectif. Leurs réserves impartageables leur assurent une meilleure trésorerie au service de la pérennité de l'entreprise. La proximité avec leurs sociétaires et les acteurs de terrain leur permet d'être plus agiles pour répondre aux besoins des citoyens.

Le modèle coopératif, une solution pour :

- La relocalisation de la production en France, dans certains secteurs
- Le regroupement des entrepreneurs indépendants, artisans, transporteurs, agriculteurs, commerçants pour faire face à la concurrence
- La reprise d'entreprise par un ou des salariés pour maintenir des emplois sur les territoires
- La lutte contre la précarisation des auto-entrepreneurs pour leur assurer une protection sociale
- La transition écologique et l'accompagnement des nouveaux modes de consommation
- L'accession au logement pour tous, en luttant contre la spéculation immobilière
- La revitalisation des centres-villes et des territoires en associant toutes les parties prenantes à un projet d'utilité sociale, en encourageant les commerçants isolés à rejoindre des groupements coopératifs ou à en créer de nouveaux
- La proximité des soins en créant des coopératives de santé dans les zones désertées...

LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES FORTEMENT IMPACTÉES

A la fois en première ligne et à l'arrêt partiel ou total entre mars et mai 2020, l'impact de la crise sanitaire sur les entreprises coopératives est réel. Selon les secteurs, elles ont déjà subi une perte de chiffre d'affaires entre 28 et 80% et ont massivement fait appel aux aides d'urgence. [LIRE LE DOSSIER WWW.ENTREPRISES.COOP/IMPACT-ET-SOLIDARITES-COOPERATIVES](http://WWW.ENTREPRISES.COOP/IMPACT-ET-SOLIDARITES-COOPERATIVES) [lien]

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES DANS LEURS SPÉCIFICITÉS

Au-delà des mesures économiques annoncées dont il faudra veiller à ce qu'elles s'appliquent bien à leurs caractéristiques au niveau national comme au niveau européen, les entreprises coopératives ont des besoins spécifiques pour renforcer leurs fonds propres.

Elles seront vigilantes à ce que le droit commun s'adapte à la spécificité de leur modèle. Ceci ne sera possible que si les administrations et acteurs publics ont une meilleure connaissance du modèle entrepreneurial coopératif. Les engagements pris en ce sens par la secrétaire d'Etat en charge de l'économie sociale et solidaire illustrent à la fois l'utilité de prendre en compte la biodiversité des entreprises mais aussi la place particulière qu'occupent les coopératives dans le paysage économique français.

Coop FR se réjouit notamment de la mise en place par Olivia Grégoire, secrétaire d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable, du service UrgencESS, le service anti crise à destination des entreprises de l'ESS.



Coop FR est l'organisation représentative des entreprises coopératives en France. Ses missions : promouvoir et sensibiliser aux spécificités du modèle coopératif, représenter et défendre les intérêts des entreprises coopératives au niveau national, européen et international.

WWW.ENTREPRISES.COOP



contact@entreprises.coop - 01 42 93 59 59

COOP FR
LES ENTREPRISES
COOPÉRATIVES